

Peste bovine



Qu'est-ce que la peste bovine ?

La peste bovine est une maladie virale contagieuse qui touche les artiodactyles, essentiellement les bovins et les buffles.

L'éradication de la maladie a été déclarée en 2011 : ce n'est que la deuxième maladie, après la variole chez l'homme, à avoir été éradiquée avec succès partout dans le monde.

Elle était due à un virus de la famille des *Paramyxoviridae*, du genre *Morbillivirus*. Chez de nombreuses espèces d'animaux sauvages et domestiques artiodactyles, y compris les ovins et les caprins, l'infection est à l'origine d'une maladie qui se traduit par des symptômes atténués, mais dans un troupeau de bovins ou de buffles hautement sensibles, espèces les plus souvent atteintes, le taux de mortalité peut atteindre 100 %.

Les recommandations pour la surveillance de la peste bovine figurent dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE. La peste bovine était l'une des maladies intégrée à la procédure de reconnaissance officielle du statut sanitaire des pays et des zones établie par l'OIE.

La peste bovine reste une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'OIE ; des systèmes de surveillance adéquats doivent donc être maintenus afin de garantir la détection précoce des cas cliniques, s'il devait y avoir une dissémination accidentelle ou intentionnelle de virus à partir d'un laboratoire.



Où peut-on trouver la maladie ?

Historiquement, la peste bovine est apparue en Europe, en Afrique et en Asie. Le continent américain et l'Océanie n'ont jamais connu d'épizooties de peste bovine.

Les animaux qui guérissent de la peste bovine bénéficient d'une immunité à vie et la vaccination a abouti à une baisse continue de la prévalence de la peste bovine partout dans le monde. Dans les années 80, le Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP) a été lancé, coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec l'OIE et d'importants bailleurs de fonds, tels que la Commission européenne. Pour aboutir au contrôle de la maladie, le GREP s'est basé sur les lignes directrices de l'OIE pour la surveillance et le contrôle de la maladie et sur la « Procédure OIE », destinée à reconnaître de manière officielle les pays indemnes de la peste bovine. Le monde entier a été officiellement déclaré indemne de la peste bovine en 2011.

Comment la peste bovine se propage-t-elle ?

La peste bovine se propage par contact entre des animaux porteurs du virus et des animaux sensibles. On trouve le virus dans les sécrétions nasales quelques jours avant l'apparition des signes cliniques. Avec la progression de la maladie, le virus est détecté dans la plupart des liquides organiques et, soit l'évolution est fatale, soit l'animal guérit, acquiert une immunité et élimine le virus de son organisme. Outre les bovins et les buffles, la peste bovine peut toucher les zébus, les buffles d'eau, les buffles d'Afrique, les élans, les koudous, les gnous, différentes antilopes, les potamochères, les phacochères, les girafes, les ovins et les caprins. Certains animaux sauvages peuvent être porteurs du virus sans présenter de signes de la maladie et peuvent, dans de rares cas, réintroduire la maladie par contact chez des populations d'animaux domestiques.

Quelles sont les manifestations cliniques de la maladie ?

Chez le bovin, espèce la plus sensible, les signes classiques de la maladie sont la fièvre, les érosions buccales, le jetage nasal et oculaire, les diarrhées profuses et la déshydratation qui précèdent souvent une issue fatale dans les 10 à 15 jours. Chez les autres espèces, la maladie est plus bénigne.

Comment cette maladie est-elle diagnostiquée ?

Les signes cliniques, en particulier dans les cas moins sévères, ne sont pas pathognomoniques. Les épreuves sérologiques mettent en évidence une exposition au virus, tandis que le diagnostic définitif repose sur l'identification du virus à partir du sang ou des tissus, selon les normes décrites dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE.

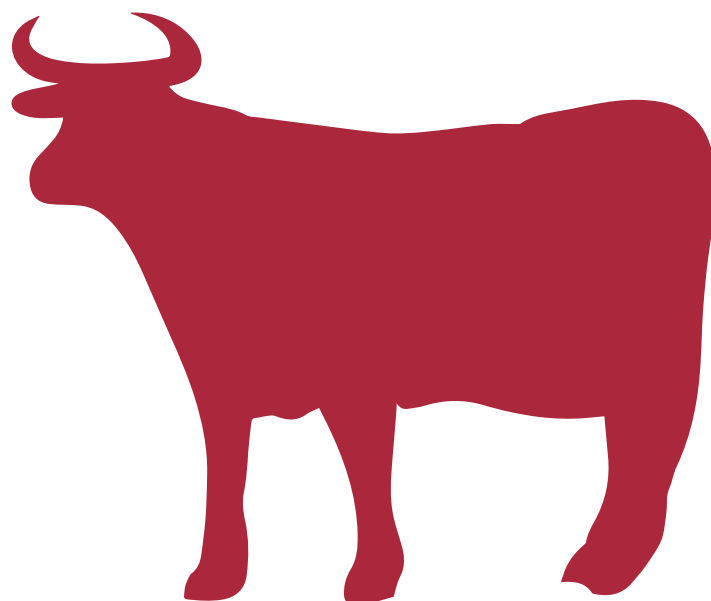


Que peut-on faire pour prévenir et contrôler cette maladie ?

Si la peste bovine devait être détectée à nouveau chez son hôte naturel, l'éventail complet des mesures zoosanitaires d'urgence seront nécessaires. Les Pays membres de l'OIE se sont mis d'accord pour la séquestration et destruction de tous les virus restants dans des conditions de biosécurité élevées. Les mesures de contrôle de la peste bovine sont les suivantes :

- contrôle des transferts d'animaux ;
- destruction des animaux infectés et des animaux ayant été au contact de ceux-ci ;
- élimination des carcasses et du matériel infectieux ;
- mesures d'hygiène et désinfection.

À l'heure actuelle, l'OIE s'engage à encourager ses Pays membres à détruire ou transférer leur stocks de produits contenant le virus de la peste bovine vers des établissements habilités à le détenir par la FAO et l'OIE.



Peste bovine

Quels sont les risques de santé publique liés à la peste bovine ?

Les risques de santé publique sont nuls puisque la peste bovine n'affecte pas les personnes.

Statut indemne de la maladie

La peste bovine est une maladie pour laquelle l'OIE a défini une procédure transparente, scientifique et impartiale de reconnaissance officielle du statut sanitaire de ses Pays membres et non-membres dont les populations animales sont sensibles à la maladie. Tous les pays du monde ayant été reconnus libre de peste bovine, la maladie a été déclarée comme éradiquée.



Pour plus d'informations

Références :

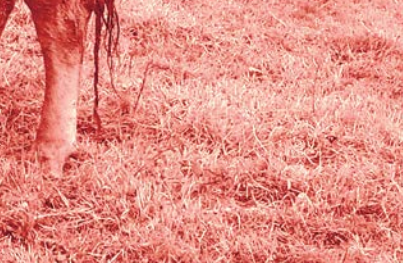
1. *Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres de l'OIE* (Chapitre 8.15.)
www.oie.int/codeterrestre
2. *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE* (Chapitre 2.1.19.)
www.oie.int/manuelterrestre
3. Fiche technique de l'OIE
www.oie.int/fichetechnique
4. Portail web de l'OIE sur la peste bovine
www.oie.int/pestebovine
5. Merck Veterinary Manual
www.merckvetmanual.com/mvm/generalized_conditions/rinderpest/overview_of_rinderpest.html?qt=rinderpest&alt=sh
6. *Atlas des maladies animales transfrontalières*
P. Fernandez, W. White ;
Édition révisée 2016
7. Portail web de la FAO sur la peste bovine
www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/rinderpest/home.html

Consultez nos experts :

Liste des Laboratoires de référence
www.oie.int/laboreference

Liste des Centres collaborateurs
www.oie.int/centrecollaborateur





En bref

- La peste bovine était connue avant l'ère romaine, à l'époque où la maladie décimait des centaines de millions de bovins en Europe, en Asie et en Afrique.
- Les tentatives de vaccination des animaux remontent, aux Pays-Bas et en Angleterre, à 1744. Au début du XX^{ème} siècle, un vaccin efficace a été mis au point.
- Un foyer de peste bovine apparu en Belgique en 1920 a été à l'origine de la coopération internationale pour le contrôle des maladies animales qui a abouti à la création de l'OIE en 1924.
- Une campagne internationale de lutte contre la peste bovine a permis de réduire progressivement le nombre de pays affectés et la maladie a été officiellement déclarée éliminée de la planète en 2011. La peste bovine est la première maladie animale à avoir été éradiquée dans l'histoire de l'humanité.

- 12, rue de Prony • 75017 Paris, France
- Tél. : 33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : 33 (0)1 42 67 09 87
- www.oie.int • oie@oie.int

© OIE 2016

Photo de couverture : © C.Slagmulder INRA.

Photos intérieures : © J.Crenn OIE, © F.Carreras INRA, © S.Normant INRA.

© M.Vincent INRA.

OIE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir